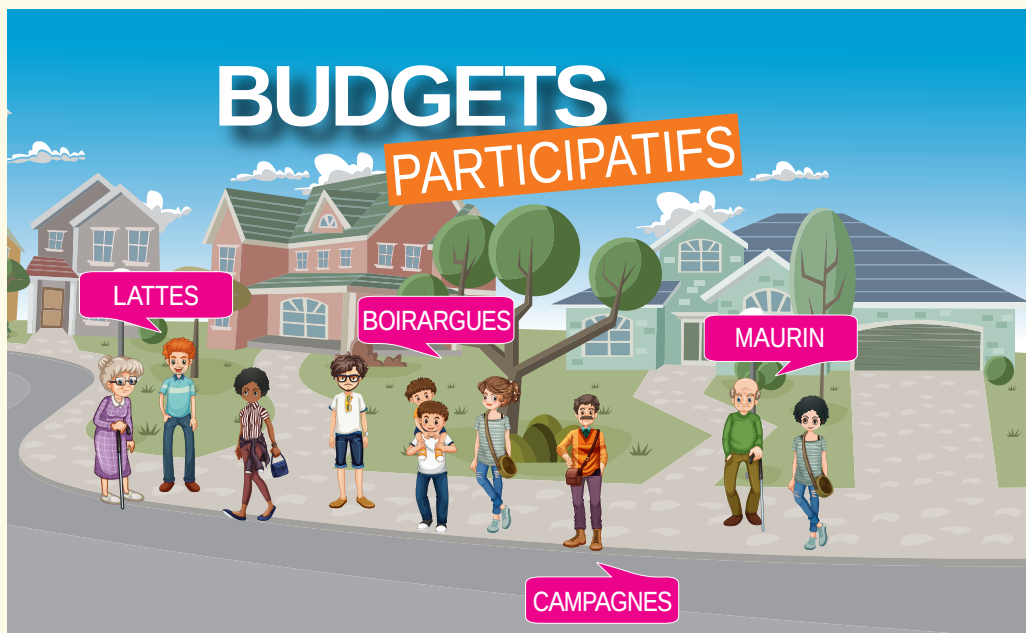




Conception Mairie de Lattes

BUDGETS PARTICIPATIFS



J'ai DES IDÉES POUR MA VILLE,
MON QUARTIER, MA RUE...

JE PROPOSE MON PROJET AVANT LE 31 JANVIER

La Commune de Lattes a décidé de mettre en place des budgets participatifs par quartier (Boirargues, Maurin, Lattes-Centre, Campagnes) afin d'associer les lattoises et les lattois à la politique municipale se rapportant à leur cadre de vie.

A ce titre, les lattoises et les lattois vont avoir la possibilité de faire connaître leurs idées en ce qui concerne l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la Commune en proposant des projets.

Par délibération du 3 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la constitution de 4 Commissions d'Initiatives Citoyennes pour étudier et choisir les projets relatifs à leur quartier.

Le mode d'emploi des porteurs de projets



1 - QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Toute personne domiciliée sur la Commune (sauf les élus du Conseil Municipal de Lattes et les membres de

la Commission d'Initiatives Citoyennes) peut faire une proposition de projet par mail ou courrier.

2 - QUELS TYPES DE PROJETS ?

Les projets présentés doivent remplir 4 critères cumulatifs :

- Etre un projet d'investissement. Un projet d'investissement concerne une création qui a vocation à perdurer dans le temps (aire de jeux pour enfants, installation de bancs, création de jardins familiaux...) et non pas l'organisation d'une manifestation (vide grenier, foires aux livres...)
- Ne pas générer des coûts de fonctionnement trop importants (frais de personnel, dépenses d'entretien...),
- Relever de l'intérêt général : le projet doit être utile au plus grand nombre et

ne peut pas être un projet privé (création d'un commerce) ou concerner un cercle restreint de personnes.

- Etre de la compétence de la Commune : parcs et jardins, écoles, bâtiments et équipements sportifs et culturels ou de la Métropole : espaces verts et places piétonnes uniquement. Les projets concernant la voirie (réfection de chaussée, création de ralentisseurs, pistes cyclables...) ou l'éclairage public ne sont pas recevables.

3 - COMMENT PARTICIPER ?

Pour pouvoir présenter un projet, l'administré devra justifier d'une adresse sur Lattes et communiquer ses coordonnées téléphoniques et mail.

Les dossiers doivent être adressés :

- soit par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétariat des Elus
Budgets participatifs**

Mairie de Lattes - Av. de Montpellier - 34970 LATTES

- soit par mail à l'adresse suivante : budgetsparticipatifs@ville-lattes.fr
- soit déposés en mairie aux heures d'ouverture : **du lundi au vendredi de 8h à 17h**

4 - DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

- Les projets adressés à la Commune sont étudiés par les services communaux pour vérifier leur recevabilité c'est-à-dire s'ils remplissent les 4 critères cumulatifs cités précédemment.

- Les projets recevables font l'objet d'une étude de faisabilité et d'un chiffrage par les services communaux compétents.

- Les projets recevables et entrants dans l'enveloppe budgétaire sont soumis à la Commission d'Initiatives Citoyennes du quartier correspondant qui choisira les projets retenus pour l'année.

5 - QUELLE MISE EN OEUVRE DES PROJETS VOTÉS ?

Les projets retenus seront validés par le Conseil Municipal.

Les porteurs de projets seront associés par les élus et services concernés tout au long de la mise en œuvre du projet jusqu'à sa réalisation.

Une fois le projet réalisé, il sera inauguré et une plaque sera apposée mentionnant "Réalisé dans le cadre du budget participatif de la Commune de Lattes".

Pour 2022, au regard des budgets non consommés l'année dernière, les budgets alloués aux quartiers sont les suivants :

- Boirargues : 100 000€
- Campagnes : 200 000€

- Lattes-Centre : 347 300€
- Maurin : 102 500€